

AUTORISATION DE REDACTION DE LA THESE DE DOCTORAT EN ANGLAIS

Demandeur	Nom :	
	Prénom :	
	Directeur de thèse :	

« La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français ». Article L121-3 du Code de l'éducation.

Le choix d'une autre langue de rédaction de la thèse que le français constitue donc, hors cotutelle internationale de thèse, une exception qui doit être justifiée et faire l'objet d'un accord préalable du Directeur d'établissement.

En cas d'accord, la thèse doit inclure un résumé étendu en français, avec un minimum de 3 pages pour chaque chapitre, mettant en évidence les enjeux et les apports de la thèse.

Je sollicite auprès de Monsieur le Directeur de l'ISAE-ENSMA une dérogation permettant la rédaction de ma thèse en langue anglaise.

Motif(s) de la demande :

- thèse co-dirigée par un chercheur étranger non francophone ;
- rapporteur de thèse non francophone.

Argumentaire motivé obligatoire :

.....

.....

Chasseneuil-Futuroscope, le

Signature du doctorant :

Avis du directeur de thèse <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Date : Signature	Avis du directeur de l'ED <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Date : Signature	Avis du Directeur de l'ISAE ENSMA <input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif : Date : Signature
---	--	--

